

Résumé du plan d'entreprise

2022-2023 à 2026-2027

comprenant un résumé du budget
d'exploitation, du budget des investissements
et du plan d'emprunt 2022-2023

Nous protégeons votre avenir.

Mandat de la SADC

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») énonce les quatre volets du mandat de la SADC :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

Vision

Inspirer confiance à la population canadienne, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite.

Philosophie en matière de risque

La SADC renforce constamment sa capacité de contrer les risques susceptibles de compromettre la protection des dépôts assurés et la stabilité du système financier canadien. La Société accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, à condition :

- qu'ils contribuent à la réalisation du mandat que lui a confié le Parlement
- qu'ils contribuent à l'élaboration et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques
- qu'ils soutiennent sa résilience opérationnelle
- qu'ils lui permettent d'inspirer confiance

Renseignements utiles sur la SADC

Consultez le site Web ou le *Rapport annuel 2021* de la SADC au www.sadc.ca. Vous pouvez contacter la SADC par téléphone, courriel, ou par la poste.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

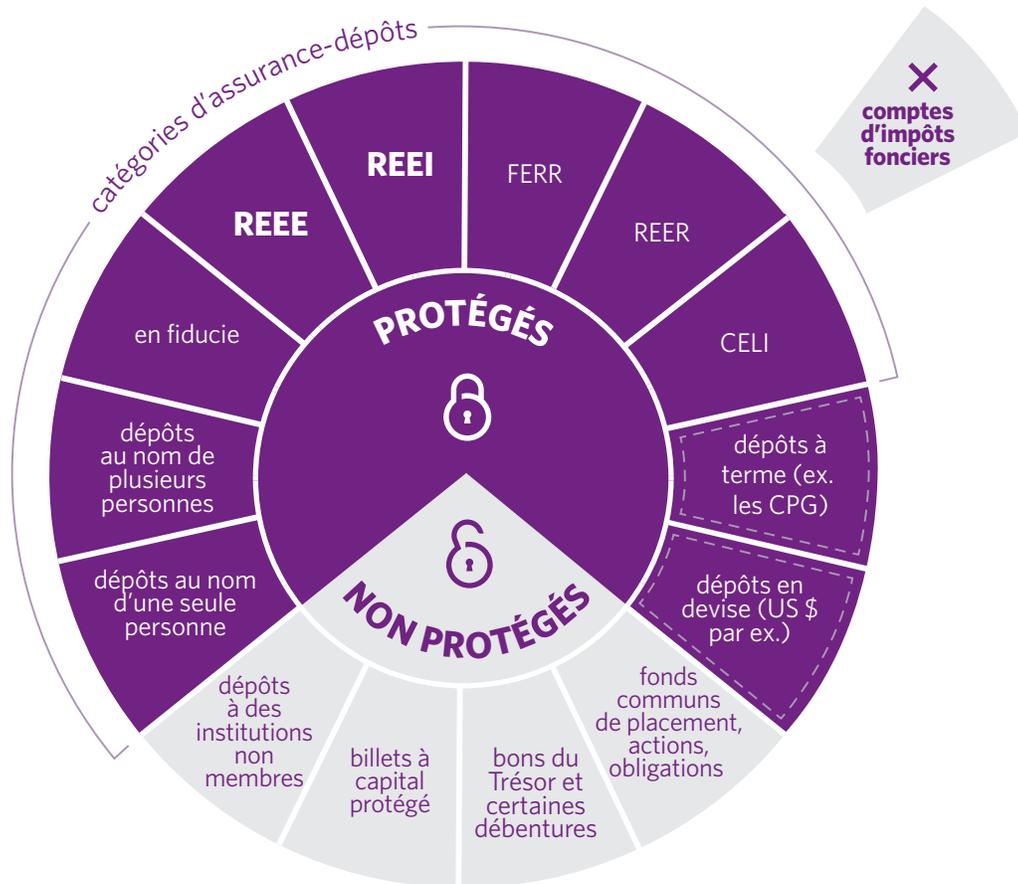
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Services d'ATS : 1-800-465-7735
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



Numéro de catalogue : CC392-1F-PDF

Nouvelles modalités d'assurance-dépôts



À compter du 30 avril 2022

- Protection distincte des dépôts assurables dans les **REEE** et **REEI**.
- Élimination de la protection distincte des dépôts dans les **comptes d'impôts fonciers** sur des biens hypothéqués (ils seront combinés aux dépôts assurables d'autres catégories).



Nous protégeons votre avenir.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 2 |
| <hr/> | |
| Partie 1 Au sujet de la SADC | 5 |
| <hr/> | |
| Conseil d'administration et direction | 5 |
| Organigramme | 7 |
| Partie 2 Plan quinquennal de la SADC | 9 |
| <hr/> | |
| Contexte d'exploitation | 9 |
| Contexte interne de la Société | 11 |
| Risques de l'entreprise | 12 |
| Stratégies d'atténuation des risques | 12 |
| Partie 3 Plan financier et plan des ressources | 15 |
| <hr/> | |
| Prémises de planification | 15 |
| Plan des ressources | 17 |
| États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs | 19 |
| Partie 4 Rendement par rapport aux objectifs antérieurs | 27 |
| <hr/> | |
| Rendement antérieur - points saillants | 27 |
| Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022 | 28 |

Sommaire

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) veille sur la stabilité du système financier en protégeant les dépôts assurables confiés à ses institutions membres et en procédant au règlement de faillite ordonné de ses institutions membres en difficulté.

L'économie canadienne a pris du mieux, et la plupart des principaux indicateurs ont retrouvé leurs niveaux pré-pandémiques. La situation financière des institutions membres de la SADC est stable. Malgré cette résilience, la reprise pourrait être entravée par d'autres obstacles : la pandémie n'est pas terminée, tandis que les programmes de soutien prennent fin et que de nombreuses entreprises doivent composer avec des phénomènes climatiques et géopolitiques ainsi que des à-coups dans la chaîne d'approvisionnement. Dans ce contexte, la SADC demeure soucieuse d'optimiser sa capacité à faire face à divers scénarios.

En même temps, la numérisation et l'innovation s'accroissent dans le secteur financier, donnant naissance à de nouveaux produits, services et joueurs qui transforment le paysage en profondeur. Nous devons donc agir de manière avant-gardiste et proactive, pour que les cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite demeurent adéquats, qu'ils suscitent la confiance des déposants et contribuent à la résilience du secteur financier.

La transformation numérique du secteur financier a également des conséquences sur l'accès des déposants canadiens à leur argent et la protection de leurs données contre les cybermenaces. Pour entretenir la confiance des déposants, la SADC a entrepris de transformer ses capacités technologiques de manière à permettre un accès plus rapide et plus commode aux sommes assurées en cas de faillite d'une institution membre. La Société doit aussi continuer d'étendre et de renforcer ses mesures de cybersécurité.

La SADC doit composer avec un milieu de travail en pleine évolution. La pandémie de COVID-19 a imposé à tous les organismes des transformations plus rapides que prévu sur les plans technologique et culturel. Au cours des prochains mois, la Société mettra en œuvre son plan de retour au bureau, dans un nouveau cadre de travail hybride. Elle devra aussi adapter ses moyens technologiques, ses activités et la formation de tout son personnel pour continuer d'attirer et de conserver des effectifs de premier plan et représentatifs de la diversité canadienne, et pour continuer de s'acquitter de son mandat et de servir le public canadien.

Parallèlement, compte tenu des changements importants et percutants survenus en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), la SADC continuera d'intégrer les principes ESG à son exploitation et à ses activités de préparation, dans le but de favoriser la durabilité, la résilience, la diversité et l'ouverture à l'autre.

Vu son contexte d'exploitation et de risque, la SADC mettra l'accent sur trois grands objectifs stratégiques durant la période de planification allant de 2022-2023 à 2026-2027, sans négliger les activités de base découlant de son mandat et touchant à l'assurance-dépôts et à sa capacité de règlement. Elle s'efforcera de prendre la mesure exacte des changements qui animent son contexte économique, financier, environnemental et social, et de s'y adapter de façon proactive.

1. Être fin prête à effectuer un règlement

Pour cela, la SADC compte faire ce qui suit :

- Continuer de renforcer sa capacité à reconnaître tôt et en tout temps les risques auxquels font face les institutions membres
- Moderniser le financement de l'assurance-dépôts en passant en revue le régime de primes différentielles et le cadre de financement *ex ante*
- Renforcer le cadre et les plans de règlement de faillite, notamment en élargissant le programme de tests du Centre d'excellence en matière de simulations pour qu'y participent des intervenants externes

2. Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Pour cela, la SADC compte faire ce qui suit :

- Faire progresser le projet pluriannuel de modernisation du remboursement des dépôts, qui permettra le remboursement rapide et commode des dépôts assurés
- Appliquer sa stratégie de sensibilisation du public pour entretenir sa connaissance de l'assurance-dépôts et sa confiance envers la Société
- Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers, et s'y adapter, pour renforcer la protection des déposants et favoriser la stabilité du système financier

3. Renforcer sa résilience

Pour cela, la SADC compte faire ce qui suit :

- Renforcer sa cybersécurité en élaborant une stratégie complète et pluriannuelle de gestion des cyberrisques
- Poursuivre la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise
- Préparer l'avenir du travail, notamment en orchestrant le retour dans les bureaux de la Société suivant un modèle hybride
- Intégrer les principes ESG à l'ensemble de la Société et de ses activités

Durant l'exercice 2022-2023, le budget d'exploitation de la SADC s'élèvera à 88,2 millions de dollars, et son budget des investissements à 6,5 millions de dollars. La Société s'attend à ce que ces deux budgets diminuent durant la période de planification, une fois que le projet de modernisation et d'autres projets clés auront été menés à terme.

La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Au 31 décembre 2021, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 7,2 milliards de dollars, soit 69 points de base des dépôts assurés.



Partie 1
Au sujet de la SADC

Nous protégeons votre avenir.

Partie 1

Au sujet de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre des Finances.

La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent chaque année ses institutions membres. Ces primes sont calculées en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre au 30 avril de chaque année. La SADC applique un barème de primes différentielles qui sert à classer chaque année les institutions membres selon quatre catégories de tarification.

La SADC est l'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres, y compris des six plus grandes banques, connues sous le nom de banques d'importance systémique nationale (BISN), deux d'entre elles étant aussi des banques d'importance systémique mondiale (BISM). Avec ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants au pays et à l'étranger, la SADC cherche à renforcer la collaboration et la planification pour être prête à régler la faillite d'une institution membre, aussi improbable soit-elle.

Sont membres de la SADC la plupart des banques à charte, des sociétés de fiducie et de prêt canadiennes et des coopératives de crédit sous réglementation fédérale, ainsi que des associations soumises à la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Au 31 décembre 2021, la SADC comptait 85 membres.

Depuis sa création en 1967, la SADC est intervenue auprès de 43 institutions membres qui ont fait faillite, la dernière fois en 1996. Les dépôts ainsi préservés s'élevaient à 26 milliards de dollars et appartenaient à plus de deux millions de personnes. Nous continuons de travailler pour les Canadiennes et les Canadiens en protégeant les dépôts assurables qu'ils effectuent dans des banques et d'autres institutions financières membres de la SADC. (Pour plus de détails sur la protection d'assurance-dépôts, rendez-vous au www.sadc.ca.)

Conseil d'administration et direction

Les affaires de la SADC sont régies par un conseil d'administration composé d'un président, de cinq autres administrateurs du secteur privé et de cinq membres d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada [ACFC], le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint ou un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières [BSIF] nommé par la ministre des Finances).

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration de la SADC comptait trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de la régie de la Société et des ressources humaines et le Comité du risque. Pour de plus amples renseignements sur ces comités et sur la gouvernance de la SADC, consultez le www.sadc.ca.

Conseil d'administration de la SADC

Au 31 décembre 2021

Robert O. Sanderson
Président du conseil

Administrateurs du secteur privé

J. Martin Castonguay
Comptable professionnel agréé
Montréal (Québec)

Linda Caty
Avocate
Carignan (Québec)

David Dominy
Chef d'entreprise
Edmonton (Alberta)

Andrew Kriegler
Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)

[Vacant]

Administrateurs nommés d'office

Tiff Macklem
Gouverneur
Banque du Canada

Michael Sabia
Sous-ministre
Ministère des Finances

Judith Robertson
Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Peter Routledge
Surintendant des institutions
financières
Bureau du surintendant des
institutions financières

Jamey Hubbs
Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance des
institutions de dépôts
Bureau du surintendant des
institutions financières

Substituts des administrateurs nommés d'office

Sharon Kozicki
Sous-gouverneure
Banque du Canada

Isabelle Jacques
Sous-ministre adjointe
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances

Frank Lofranco
Commissaire adjoint
Surveillance et mise en application
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Dirigeants de la SADC

Au 31 décembre 2021

Leah Anderson
Présidente et première dirigeante

Chantal M. Richer
Chef de l'exploitation

Camille Ringrose
Responsable, Finances,
Exploitation, et
directrice financière

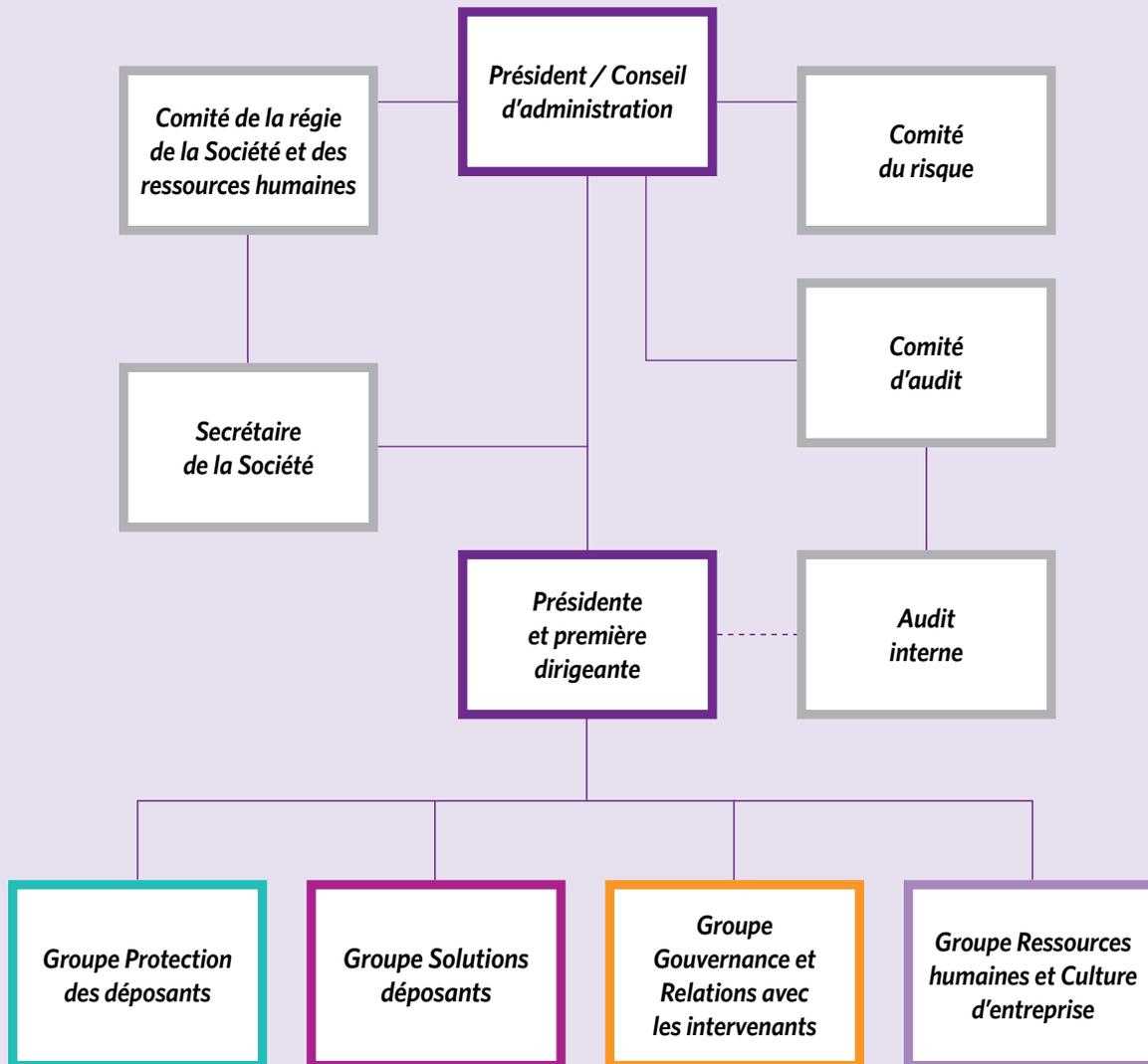
Gina Byrne
Chef, Risque et Règlement,
Institutions membres

Angela Roberge
Chef, Ressources humaines,
et chef de bureau

Michael Mercer
Chef, Données et Assurance

Christa Walker
Conseillère générale,
secrétaire de la Société, et
chef des Services juridiques

Organigramme



----- reflète l'obligation de rendre compte



Partie 2
**Plan quinquennal
de la SADC**

Nous protégeons votre avenir.

Partie 2

Plan quinquennal de la SADC

La santé financière de la SADC est solide. Au 31 décembre 2021, l'actif total de la Société s'élevait à 7,3 milliards de dollars. Son financement *ex ante* repose sur un portefeuille de placement de 7,2 milliards de dollars. Les primes versées par les institutions membres financent entièrement ce portefeuille, qui soutient les responsabilités de la Société en matière de règlement de faillite.

Contexte d'exploitation

Environnement externe

Dans la dernière année, l'économie canadienne a continué de prendre du mieux et la plupart des principaux indicateurs ont retrouvé leurs niveaux pré-pandémiques. Si le nombre de faillites personnelles et d'entreprises est peu élevé d'un point de vue historique, l'endettement des ménages demeure préoccupant et des déséquilibres persistent dans plusieurs marchés du logement importants.

L'économie et le système financier ont bien résisté aux effets de la pandémie, mais plusieurs facteurs menacent de freiner la reprise : la fin des mesures d'assistance offertes aux particuliers et aux entreprises depuis le début de la pandémie, par exemple, ou encore l'évolution du virus et les restrictions qui risquent d'en découler, les tensions géopolitiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les répercussions des phénomènes climatiques sur l'économie.

La SADC va donc s'employer à renforcer davantage sa capacité de repérer rapidement les nouveaux risques et intensifier ses activités de préparation afin d'optimiser sa capacité d'intervention. Elle examine présentement son régime de primes différentielles et son cadre de financement *ex ante*. Ces activités doivent permettre à la Société de réagir rapidement à une conjoncture marquée par l'incertitude et de soutenir la résilience et la stabilité du système financier.

Institutions membres

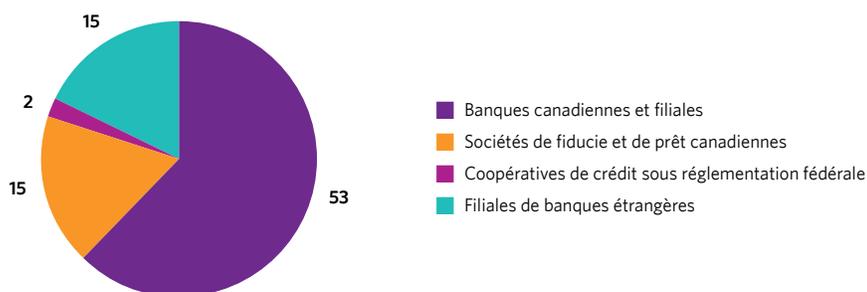
Dans l'ensemble, la situation financière des institutions membres est stable, et leurs niveaux de capitalisation, leur financement et leurs liquidités sont adéquats. On avait craint que les fermetures attribuables à la pandémie n'entraînent une augmentation des créances irrécouvrables et des radiations, et donc une détérioration de la qualité des actifs, mais il n'en a pas été ainsi.

Les institutions membres continuent de faire face à divers risques immédiats, dont le fort endettement des ménages conjugué à une remontée des taux d'intérêt, la correction des déséquilibres sur le marché du logement et des tensions inflationnistes. L'exacerbation d'autres risques de nature géopolitique ou climatique pourrait aussi modifier la situation financière et le profil de risque des institutions membres au cours de la période de planification. La SADC continuera de surveiller et d'évaluer de façon proactive les conséquences possibles des risques de nature financière ou autre sur les institutions membres et, par ricochet, sur elle-même.

Au 31 décembre 2021, la SADC comptait 85 institutions membres. Ce nombre ne devrait guère varier au cours du prochain exercice.

Institutions membres de la SADC

(au 31 décembre 2021)



Transformation numérique du secteur financier

Outre la conjoncture économique, la SADC doit composer avec les changements qui s'opèrent dans le secteur financier. Le rythme accru de la numérisation et des innovations dans l'ensemble du secteur force les institutions membres à adapter leurs stratégies, produits et services. Bien que ces innovations offrent une plus grande rapidité et commodité aux déposants canadiens, elles transforment aussi leurs habitudes. Par ailleurs, il devient peut-être plus difficile pour eux de savoir quels produits financiers sont couverts par l'assurance-dépôts, sans compter que l'efficacité des stratégies, outils et processus de règlement de la SADC peut être compromise. Pour la Société, ces changements représentent des occasions intéressantes autant que d'éventuels défis.

La SADC modernise ses capacités afin de renforcer sa résilience et de rassurer les déposants quant à la sécurité de leurs épargnes en cas de faillite bancaire. Le projet de modernisation du remboursement des dépôts, qui a été mis en branle en 2021, permettra à la SADC de mettre à niveau ses capacités technologiques et de donner un accès plus rapide aux dépôts assurés, tout en communiquant plus efficacement avec les déposants dont l'institution aurait fait faillite. La Société vise ainsi à inspirer confiance aux déposants et à contribuer à la stabilité du secteur financier.

Les changements rapides qui secouent le secteur financier, notamment sur le plan technologique, donnent lieu par ailleurs à l'apparition de nouveaux joueurs et produits sur le marché canadien. Devant la complexité des enjeux, la SADC se soucie en premier lieu d'aider les déposants à distinguer entre les produits qu'elle assure et ceux qu'elle n'assure pas, pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

L'entrée en scène possible d'un système bancaire ouvert et de cryptomonnaies émises par des banques centrales, conjuguée à l'évolution du secteur financier qui se poursuivra, pourrait transformer les liens entre les institutions membres et les déposants, de même que le rôle fondamental des produits de dépôt dans le système bancaire. La SADC doit anticiper les tendances et agir adéquatement pour que les cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite demeurent adéquats et inspirent confiance aux déposants.

Durabilité

Les changements climatiques sont un enjeu lourd de conséquences pour le Canada et le reste du monde. Ils présentent des risques pour tous les volets de l'économie, y compris le secteur financier et les institutions membres de la SADC. Pour décarboner l'économie, les entreprises devront divulguer des renseignements standardisés sur les risques liés au climat et sur les occasions qui s'offrent à elles.

Afin de satisfaire aux attentes du public canadien ainsi qu'aux directives du gouvernement, la SADC prend des mesures pour adopter un profil plus écologique. Elle entend également continuer d'appliquer les principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en instaurant une culture d'entreprise fondée sur l'ouverture à l'autre et en améliorant son cadre et ses pratiques de gouvernance. Par ailleurs, pour soutenir le développement durable dans le secteur financier et se conformer au budget fédéral de 2021, la SADC donnera suite aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques dès 2022.

Intervenants

À l'automne 2021, la SADC a mené un sondage sur la perception des intervenants pour mieux comprendre ce qu'ils attendent d'elle. Les résultats ont confirmé que la SADC entretient des relations fortes et productives avec ses parties intéressées. Ils ont aussi révélé des occasions d'accroître ses efforts de rapprochement afin que tous les intervenants comprennent mieux le rôle de la SADC dans le filet de sécurité financière, les outils dont elle dispose et la façon dont son orientation stratégique alimente la confiance des déposants et protège la stabilité du système financier.

Contexte interne de la Société

Personnel

La SADC souhaite que son personnel et sa culture représentent bien la population canadienne et elle sait que ses cadres supérieurs ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un milieu de travail inclusif. Les effectifs de la Société respectent ou dépassent déjà les cibles de représentation des femmes et des minorités visibles, et 85 % de ses dirigeants sont des femmes. La SADC a aussi entrepris des projets qui permettront de rehausser la représentation d'autres groupes désignés. Les principes d'ouverture à l'autre continueront de primer dans l'avenir du travail à la SADC.

Le personnel de la SADC travaille principalement à domicile depuis mars 2020. La Société s'attend à ce que cette situation persiste jusqu'au printemps 2022, bien que ses employés aient accès à ses bureaux et que des protocoles de sécurité adéquats aient été mis en place.

Comme tant d'autres, la SADC a pris des mesures pour composer avec les changements rapides provoqués par la pandémie : protocoles sanitaires, soutien accru en santé mentale, mandats de vaccination et télétravail.

Pour faciliter la conciliation travail-vie personnelle et garder ses employés dans un tel contexte, la SADC a amélioré ses programmes de mieux-être et mis l'accent sur la souplesse. Elle mesure régulièrement le degré de motivation de son personnel au moyen de sondages et de groupes de discussion, dans le but de remédier à toute cause d'insatisfaction et d'apporter les améliorations nécessaires.

En prévision de la transition vers un milieu de travail hybride (en personne et à distance), la SADC continue d'adapter ses systèmes, ses locaux et ses méthodes afin de profiter des occasions qui accompagnent ces changements.

En offrant à son personnel une expérience gratifiante et un milieu de travail souple et inclusif, la SADC sera mieux en mesure de servir la population canadienne et de recruter des effectifs compétents et diversifiés.

Méthodes et systèmes

Les cybermenaces croissent en nombre et en complexité. Malgré une transition réussie vers le télétravail, la multiplication des menaces à la cybersécurité constitue une tendance à long terme qui nécessite une vigilance accrue, des mesures proactives et le renforcement de la résilience de la Société. Celle-ci s'est engagée à garantir la sécurité et la confidentialité des données dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat et que divers intervenants lui confient.

Technologie

La SADC axe sa stratégie pluriannuelle en matière de technologie sur l'atteinte de ses principaux objectifs, au moyen d'une approche qui privilégie la numérisation. Elle compte optimiser ses interactions numériques avec les institutions membres, les déposants, ses partenaires et son personnel, en tirant pleinement profit d'une infrastructure et d'applications infonuagiques modulables et efficaces.

Risques de l'entreprise

Les risques auxquels la SADC s'expose sont variés, complexes et interreliés. Soucieuse de reconnaître et de gérer ces risques de manière proactive, la SADC continue d'améliorer son programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE), afin que la gestion des risques soit au cœur de sa culture d'entreprise et de ses décisions stratégiques et opérationnelles.

Philosophie et principes de la SADC en matière de risque

La SADC renforce constamment sa capacité de contrer les risques susceptibles de compromettre la protection des dépôts assurés et la stabilité du système financier canadien. Elle accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, à condition :

- qu'ils contribuent à la réalisation du mandat que lui a confié le Parlement
- qu'ils contribuent à l'élaboration et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques
- qu'ils soutiennent sa résilience opérationnelle
- qu'ils lui permettent d'inspirer confiance

Le cadre de GRE de la SADC décrit les principes de la Société en la matière, afin que tout le personnel y trouve les renseignements nécessaires pour aborder la gestion des risques de manière efficace et cohérente. Ce cadre concerne tous les employés de la SADC, qui doivent donc gérer les risques de sorte que les stratégies de la Société et son appétence au risque soient appliquées uniformément.

Stratégies d'atténuation des risques

Les décisions prises par la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des risques importants auxquels elle fait face. Compte tenu de ces facteurs, la Société continuera de donner la priorité à son mandat et à ses principaux objectifs à court terme, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux qui risquent de se répercuter plus longuement sur les cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite.

La SADC poursuit trois objectifs stratégiques à court, moyen et long termes qui cadrent bien avec la gestion de ses risques d'entreprise.

1. Être fin prête à effectuer un règlement

Vu le climat d'incertitude qui pèse toujours sur l'économie, la SADC continuera de mettre l'accent sur sa préparation à un règlement de faillite selon différents scénarios, afin de soutenir la résilience et la stabilité du système financier. Ses activités étant de nature anticyclique, la SADC participe plus intensivement au filet de sécurité financier canadien en période d'incertitude ou de crise économique. Pour être fin prête à effectuer un règlement, la SADC doit disposer des effectifs, des processus, des outils, des systèmes et des moyens financiers nécessaires à une collaboration harmonieuse avec ses partenaires du filet de sécurité financier et avec d'autres intervenants.

Cet objectif s'appuie sur les démarches suivantes :

- Continuer de renforcer sa capacité à reconnaître tôt et en tout temps les risques auxquels font face ses institutions membres
- Moderniser le cadre de financement *ex ante* et le régime de primes différentielles
- Renforcer le cadre et les plans de règlement de faillite

2. Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Prévoyant que le passage au numérique et l'innovation vont continuer de s'accélérer dans le secteur financier, la SADC mise sur son projet de modernisation du remboursement des dépôts pour mettre à niveau ses moyens technologiques. Il s'agit là d'un projet crucial pour soutenir la confiance des institutions membres et des déposants, en permettant à ces derniers d'accéder à leurs dépôts assurés plus rapidement et de manière plus commode en cas de faillite de leur institution. Par ailleurs, la Société s'efforce d'anticiper les innovations dans le secteur financier et s'assure que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement de faillite demeurent adéquats et méritent la confiance des déposants.

Cet objectif s'appuie sur les démarches suivantes :

- Faire progresser le projet pluriannuel de modernisation du remboursement des dépôts
- Appliquer sa stratégie de sensibilisation du public pour entretenir sa connaissance de l'assurance-dépôts et sa confiance envers la Société
- Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers

3. Renforcer sa résilience

La pandémie de COVID-19 a imposé à tous les organismes des transformations plus rapides que prévu sur les plans technologique et culturel. La SADC continuera d'adapter ses systèmes, ses moyens technologiques, ses activités et ses programmes de formation de manière à bien s'acquitter de son mandat tout en se préparant au milieu de travail de demain. Elle enrichira son programme de cybersécurité afin de bien gérer des menaces de plus en plus nombreuses et complexes, et continuera d'intégrer les principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) à toutes ses activités.

Cet objectif s'appuie sur les démarches suivantes :

- Renforcer sa cybersécurité
- Poursuivre la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise, pour disposer d'une infrastructure et de services informatiques modernes
- Préparer l'avenir du travail, notamment en orchestrant le retour au bureau suivant un modèle hybride
- Intégrer les principes ESG à l'ensemble de ses activités



Partie 3
**Plan financier
et plan des
ressources**

Nous protégeons votre avenir.

Partie 3

Plan financier et plan des ressources

Le but premier du plan financier de la SADC est de s'assurer que les ressources, les systèmes et le financement de la Société lui offrent les moyens, les compétences et le potentiel nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec efficacité tout au long de la période de planification.

La SADC s'attend à faire avancer des projets importants durant la période de planification, à moderniser le processus de remboursement des dépôts et à redoubler d'efforts pour être à même d'anticiper la faillite d'une institution membre et de la régler. Si la SADC devait intervenir auprès d'une institution membre, elle pourrait demander au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Le plan financier et le plan des ressources qui suivent tiennent compte du contexte d'exploitation, des risques importants et des projets que la Société compte mener pour atteindre ses objectifs stratégiques et les résultats escomptés décrits à la partie 2 du présent résumé. Les états financiers projetés de la SADC (présentés plus loin) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principaux éléments du plan financier sont : le volume des dépôts assurés, le niveau du financement *ex ante*, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les primes, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Chacun de ces éléments est détaillé ci-après.

Prémises de planification

Dépôts assurés

La croissance des dépôts assurés a une incidence sur les principaux éléments du plan financier de la SADC. La croissance présumée pour la période de planification change en fonction de divers facteurs, dont la conjoncture économique en général, les taux d'intérêt, la croissance du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne des consommateurs entre divers instruments financiers. Pour l'exercice 2022-2023, on suppose un taux de croissance annuel des dépôts assurés de 6,5 %.

Financement *ex ante* et liquidités

La SADC recourt à un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de faillite de ses institutions membres. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués de la SADC et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La cible du financement *ex ante* est actuellement fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille des institutions membres et de la complexité de leurs activités tout en étant alignée sur les meilleures pratiques internationales. Au 31 décembre 2021, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 69 points de base des dépôts assurés et s'appuyait sur un portefeuille de placement de 7,2 milliards de dollars.

Comme l'indique le plan d'emprunt présenté plus loin, la Loi sur la SADC autorise la Société à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Finances. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor. La SADC présume qu'aucun emprunt ne sera nécessaire durant la période de planification.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes éventuelles qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteraient de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des institutions membres de la SADC selon : i) l'exposition aux pertes ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance ; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre. Le Plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification, car les coûts d'une faillite dépendent de la situation du moment. Selon les prévisions, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera à proportion de la hausse projetée de l'exposition aux risques. Toutes les autres données servant au calcul de la provision sont fondées sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2021.

Primes d'assurance-dépôts

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible maximale du financement *ex ante* dépend en bonne partie des taux de prime en vigueur.

Chaque année, la SADC considère différentes options de tarification pour atteindre, dans un délai raisonnable, le niveau cible de financement *ex ante*, soit 100 points de base des dépôts assurés. D'autres facteurs sont aussi pris en considération. Puisque le régime de primes différentielles et le financement *ex ante* font actuellement l'objet d'un examen, les taux de prime pourraient changer. Pour établir ses projections, la SADC suppose que le taux de prime de la catégorie 1 (taux de base) demeurera à 7,5 points de base durant toute la période de planification.

La SADC applique un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies, selon les résultats d'une évaluation quantitative et qualitative. La catégorie 1 est assortie du taux de prime le plus bas, et la catégorie 4 du taux le plus élevé. En 2021-2022, les taux de prime applicables ont varié entre 7,5 et 33,3 points de base des dépôts assurés.

Les taux de prime approuvés pour l'exercice 2022-2023 sont les suivants :

| | |
|--------------------|---|
| Catégorie 1 | 7,5 points de base des dépôts assurés |
| Catégorie 2 | 15 points de base des dépôts assurés |
| Catégorie 3 | 30 points de base des dépôts assurés |
| Catégorie 4 | 33,3 points de base des dépôts assurés |

Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées au moins une fois l'an pour qu'elles demeurent appropriées et prudentes et qu'elles respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

Le portefeuille de placement de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de l'encaisse et des placements qui s'établira à 1,1 % en 2022-2023, avant d'augmenter légèrement jusqu'à 1,3 % en 2026-2027.

Plan des ressources

Budget d'exploitation – 2022-2023 à 2026-2027

La SADC est une société d'État fédérale qui s'autofinance. Elle ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Le budget d'exploitation de l'exercice 2022-2023 indique que les charges augmenteront de 20 millions de dollars pour s'élever à 88,2 millions, essentiellement pour les raisons suivantes :

- Le traitement comptable de la modernisation du remboursement des dépôts. Des coûts qui, dans le budget, avaient été traités comme dépenses d'investissement seront plutôt comptabilisés comme charges d'exploitation pour être conformes aux IFRS.
- Une hausse des frais de personnel pour soutenir les principaux projets de la SADC, en particulier en matière de technologie d'entreprise et de cybersécurité.

La Société s'attend à ce que son budget d'exploitation et son budget des investissements diminuent durant la période de planification, une fois que le projet de modernisation et d'autres projets clés auront été menés à terme. La figure 1 ci-dessous donne les points saillants du budget d'exploitation pour la période de planification.

Figure 1

| Budget d'exploitation (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
|---|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Réel | Plan approuvé | Prévisions | Plan | | | | |
| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | | | | | |
| Salaires et autres frais de personnel | 28,1 | 32,1 | 31,2 | 35,4 | 34,1 | 32,9 | 32,6 | 33,6 |
| Autres charges d'exploitation : | | | | | | | | |
| Honoraires professionnels | 11,0 | 14,9 | 19,8 | 27,5 | 18,2 | 9,0 | 9,2 | 9,4 |
| Frais généraux | 7,2 | 7,5 | 6,7 | 7,9 | 11,5 | 8,3 | 8,2 | 7,9 |
| Locaux | 2,2 | 2,6 | 2,5 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,5 | 2,6 |
| Sensibilisation du public | 8,1 | 7,0 | 6,1 | 7,0 | 7,0 | 7,0 | 7,0 | 7,0 |
| Traitement de données | 3,4 | 4,4 | 4,9 | 8,3 | 9,4 | 9,1 | 9,3 | 9,5 |
| Total des charges d'exploitation | 60,0 | 68,5 | 71,2 | 88,5 | 82,6 | 68,8 | 68,8 | 70,0 |
| Déduire : recouvrement de coûts | (0,2) | (0,4) | (0,3) | (0,3) | (0,3) | (0,3) | (0,3) | (0,3) |
| CHARGES D'EXPLOITATION NETTES* | 59,8 | 68,1 | 70,9 | 88,2 | 82,3 | 68,5 | 68,5 | 69,7 |

* Les budgets de 2022-2023 et de 2023-2024 indiquent des charges d'exploitation plus élevées à cause de la mise en œuvre de projets prioritaires prévus au plan d'entreprise. À partir de l'exercice 2024-2025, ces charges diminueront à mesure que ces projets seront achevés. Les chiffres réels des budgets de 2022-2023 à 2026-2027 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.

Besoins en effectifs

Durant l'exercice 2022-2023, le nombre de postes permanents et à durée déterminée devrait se situer entre 219 et 225. Cette hausse s'impose pour que la Société puisse intensifier ses activités de préparation et financer d'importants projets pluriannuels comme la modernisation du remboursement des dépôts et la stratégie de gestion des cyberrisques. La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.

Budget des investissements - 2022-2023 à 2026-2027

Le budget des investissements pour l'exercice 2022-2023 est de 6,5 millions de dollars, en baisse de 5,9 millions par rapport à l'exercice précédent (voir figure 2). La baisse s'explique surtout par le traitement comptable des coûts de modernisation du remboursement des dépôts, coûts maintenant portés au budget d'exploitation.

Figure 2

| Budget des investissements (en milliers de dollars canadiens) | | | | | | | | |
|--|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Réel | Plan approuvé | Prévisions | Plan | | | | |
| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 |
| Coûts de développement de logiciels | 953 | 10 750 | 2 721 | 3 338 | 1 114 | 250 | 250 | — |
| Matériel informatique | 231 | 150 | 90 | 150 | 150 | 75 | 75 | 75 |
| Mobilier et matériel | 776 | 700 | 250 | 1 200 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Améliorations locatives | 371 | 750 | 250 | 1 800 | 150 | 150 | 150 | 150 |
| TOTAL | 2 331 | 12 350 | 3 311 | 6 488 | 1 514 | 575 | 575 | 325 |

Des coûts qui, dans le budget, avaient été traités comme dépenses d'investissement seront plutôt comptabilisés comme charges d'exploitation pour être conformes aux IFRS. Les chiffres réels des budgets de 2022-2023 à 2026-2027 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.

États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs

Les tableaux qui suivent présentent les résultats prévus pour les exercices 2022-2023 à 2026-2027 et les chiffres réels pour 2020-2021 (figures 3 à 6).

Figure 3

| État consolidé, condensé et projeté de la situation financière au 31 mars (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | |
|---|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | Réel | Plan approuvé | Prévisions | Plan | | | | |
| | 2020-2021 | 2021-2022 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 |
| ACTIFS | | | | | | | | |
| Trésorerie | 2 | 1 | 12 | 5 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Titres de placement | 6 490 | 7 255 | 7 270 | 8 096 | 8 978 | 9 914 | 10 898 | 11 931 |
| Immobilisations | 7 | 18 | 10 | 14 | 11 | 9 | 7 | 5 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 10 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 |
| Autres actifs | 3 | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL DES ACTIFS | 6 512 | 7 282 | 7 299 | 8 121 | 8 996 | 9 929 | 10 910 | 11 940 |
| PASSIFS | | | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 8 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 2 650 | 2 700 | 2 500 | 2 600 | 2 750 | 2 900 | 3 000 | 3 150 |
| Obligations locatives | 10 | 9 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 |
| Autres passifs | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 4 | 3 |
| Total des passifs | 2 670 | 2 719 | 2 519 | 2 618 | 2 767 | 2 916 | 3 014 | 3 162 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | |
| Résultats non distribués | 3 842 | 4 563 | 4 780 | 5 503 | 6 229 | 7 013 | 7 896 | 8 778 |
| TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES | 6 512 | 7 282 | 7 299 | 8 121 | 8 996 | 9 929 | 10 910 | 11 940 |

Figure 4

État consolidé, condensé et projeté du résultat global

Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

| | Réel | Plan approuvé | Prévisions | Plan | | | | |
|---|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 |
| PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | | | | | | | | |
| Produits tirés des primes | 739 | 765 | 772 | 822 | 862 | 900 | 938 | 977 |
| Produits tirés des placements | 90 | 76 | 92 | 89 | 101 | 114 | 128 | 143 |
| | 829 | 841 | 864 | 911 | 963 | 1 014 | 1 066 | 1 120 |
| CHARGES | | | | | | | | |
| Charges d'exploitation | 60 | 68 | 71 | 88 | 82 | 68 | 68 | 70 |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 400 | 100 | (150) | 100 | 150 | 150 | 100 | 150 |
| | 460 | 168 | (79) | 188 | 232 | 218 | 168 | 220 |
| Résultat net avant impôt | 369 | 673 | 943 | 723 | 731 | 796 | 898 | 900 |
| Charge d'impôt | (7) | (2) | (5) | — | (5) | (12) | (15) | (18) |
| RÉSULTAT NET | 362 | 671 | 938 | 723 | 726 | 784 | 883 | 882 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL | 362 | 671 | 938 | 723 | 726 | 784 | 883 | 882 |

Figure 5

État consolidé, condensé et projeté des variations des capitaux propres
Exercice terminé le 31 mars
(en millions de dollars canadiens)

| | Réel | Plan approuvé | Prévisions | Plan | | | | |
|---|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 |
| RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 3 480 | 3 892 | 3 842 | 4 780 | 5 503 | 6 229 | 7 013 | 7 896 |
| Résultat net | 362 | 671 | 938 | 723 | 726 | 784 | 883 | 882 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Total du résultat global | 362 | 671 | 938 | 723 | 726 | 784 | 883 | 882 |
| SOLDE À LA FIN | 3 842 | 4 563 | 4 780 | 5 503 | 6 229 | 7 013 | 7 896 | 8 778 |

Figure 6

Tableau consolidé, condensé et projeté des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars
(en millions de dollars canadiens)

| | Réel | Plan approuvé | Prévisions | Plan | | | | |
|---|---------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | | | | | |
| Résultat net | 362 | 671 | 938 | 723 | 726 | 784 | 883 | 882 |
| Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie : | | | | | | | | |
| Produits tirés des placements | (90) | (76) | (92) | (89) | (101) | (114) | (128) | (143) |
| Charge d'impôt | 7 | 2 | 5 | — | 5 | 12 | 15 | 18 |
| Autres | 4 | — | — | — | — | — | — | — |
| Variation du fonds de roulement : | | | | | | | | |
| Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts | 400 | 100 | (150) | 100 | 150 | 150 | 100 | 150 |
| Variation d'autres éléments du fonds de roulement | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Intérêts reçus | 123 | 76 | 92 | 89 | 101 | 114 | 128 | 143 |
| Impôt sur le résultat payé | (12) | (2) | (5) | — | (5) | (12) | (15) | (18) |
| Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation | 795 | 771 | 788 | 823 | 876 | 934 | 983 | 1 032 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (2) | (12) | (4) | (6) | (2) | (1) | (1) | (0) |
| Achat de titres de placement | (2 844) | (2 406) | (2 839) | (2 874) | (2 927) | (2 984) | (3 033) | (3 082) |
| Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement | 2 051 | 1 650 | 2 066 | 2 051 | 2 051 | 2 052 | 2 052 | 2 051 |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement | (796) | (768) | (777) | (829) | (878) | (933) | (982) | (1 031) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | | | | | | |
| Paiement en principal sur les obligations locatives | (1) | (3) | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement | (1) | (3) | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) |
| Variation nette de la trésorerie | (2) | — | 10 | (7) | (3) | — | — | — |
| Trésorerie au début | 4 | 1 | 2 | 12 | 5 | 2 | 2 | 2 |
| TRÉSORERIE À LA FIN | 2 | 1 | 12 | 5 | 2 | 2 | 2 | 2 |

Résultats de l'exercice 2020-2021 comparativement au plan

État de la situation financière

Au 31 mars 2021, le **total des actifs** se montait à 6 512 millions de dollars, en hausse de 5 millions par rapport au total de 6 507 millions annoncé dans le plan. Cette faible augmentation est surtout due à des produits tirés des primes plus élevés que prévu, ce qui a donné lieu à un accroissement des titres de placement.

Au 31 mars 2021, le **total des passifs** correspondait à 2 670 millions de dollars, en hausse de 649 millions par rapport au total de 2 021 millions annoncé dans le plan. La hausse s'explique surtout par la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

État du résultat global

Le **bénéfice net** de l'exercice 2020-2021 s'est établi à 362 millions de dollars, ce qui contraste avec les 757 millions prévus dans le plan. Ce manque de 395 millions est surtout attribuable à une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts plus élevée que celle annoncée dans le plan.

Prévisions pour l'exercice 2021-2022 comparativement au plan

Au 31 décembre 2021, le bénéfice net prévu pour l'exercice 2021-2022 est de 938 millions de dollars, contrairement aux 671 millions annoncés dans le plan. Cet écart favorable de 267 millions est surtout dû à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts moins élevée que prévu.

La SADC s'attend à ce que son financement *ex ante* atteigne 71 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice, alors que la cible minimale se situe à 100 points de base et devrait être atteinte d'ici l'exercice 2029-2030.

Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par la Loi sur la SADC et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances.

Au 31 décembre 2021, la SADC n'avait aucune dette. Si une intervention auprès d'une institution membre en faillite, ou sur le point de l'être, s'avérait nécessaire, la Société disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt.

La ministre des Finances peut, à la demande de la SADC, consentir des prêts à celle-ci à même le Trésor et en fixer les modalités. Au besoin, la SADC emprunterait des fonds au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État, ainsi qu'en vertu de l'entente de crédit de soutien conclue avec le ministère des Finances.

La Société peut aussi emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente d'obligations, de débentures, de billets ou de tout autre document attestant l'existence d'une créance.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la SADC doit, avant de procéder à une opération d'emprunt, obtenir l'approbation de la ministre des Finances quant au moment et aux modalités de l'opération. Au 31 décembre 2021, la Société pouvait emprunter jusqu'à 30 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément du gouverneur en conseil et de la ministre des Finances si, de l'avis de la ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada.

Le présent plan d'entreprise suppose que la SADC n'aura besoin d'aucun emprunt.

Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la Société puise d'abord dans son portefeuille de placement pour réunir les fonds nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Contrats de location

Le *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation de la ministre des Finances concernant les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 10 millions de dollars ou 5 % de l'actif total de la SADC.

La SADC n'est pas liée par un contrat de location, nouveau ou renouvelé, qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.



Partie 4
**Rendement
par rapport aux
objectifs antérieurs**

Nous protégeons votre avenir.

Partie 4

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

Le précédent plan d'entreprise de la SADC (2021-2022 à 2025-2026) faisait état de trois objectifs stratégiques fondés sur l'évaluation du contexte et des risques d'exploitation de la Société et visant à soutenir la réalisation de son mandat.

- 1. Capacité de règlement** : Accroître la capacité de la SADC à agir avec efficacité en cas de crise.
- 2. Risques organisationnels** : Rendre la SADC plus résiliente en transformant sa culture et son milieu de travail.
- 3. Capacité de règlement et risques organisationnels** : Innover pour répondre aux nouvelles attentes des déposants.

Rendement antérieur – points saillants

Neuf projets liés à ces trois objectifs ont fait l'objet d'un suivi durant l'exercice 2021-2022. La Fiche de rendement de la SADC rend compte tous les trimestres des résultats des activités découlant de ces projets. Au 30 septembre 2021, soit à la fin du deuxième trimestre, ces activités allaient bon train et les neuf projets affichaient le degré d'achèvement prévu. La SADC a dû reporter certaines échéances et réalisations pour accroître sa marge de manœuvre, étant donné que la réponse à la pandémie primait sur tout le reste.

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 30 septembre 2021)

| 1. Accroître la capacité de la SADC à agir avec efficacité en cas de crise | | |
|---|--|---|
| Projet | Activité/résultat en 2021-2022 | Situation au T2 |
| Renforcer et mettre à l'épreuve la capacité globale de règlement de la SADC, pour qu'elle puisse déployer efficacement tous les outils dont elle dispose | Conception de plans de gestion de crise réalisables | <ul style="list-style-type: none"> Les activités prévues de planification de règlement et de préparation en vue d'un remboursement ont été menées à terme. |
| | Capacités opérationnelles nécessaires pour faire face à des faillites de grande ampleur ou à des faillites simultanées | <ul style="list-style-type: none"> Des activités visant à renforcer et à mesurer la capacité de la Société à réagir à un événement systémique se sont poursuivies comme prévu. Au 30 septembre 2021, la SADC avait procédé à trois simulations, comme elle l'avait prévu. |
| | Cadre de conformité transparent concernant les dépôts de courtier-fiduciaire et échanges fréquents avec les intervenants du secteur afin que les nouvelles modalités de la Loi sur la SADC relatives aux dépôts en fiducie soient respectées dès qu'elles entreront en vigueur | <ul style="list-style-type: none"> Les démarches auprès des courtier-fiduciaires et des organismes d'autoréglementation se poursuivent. On a transmis aux IM des directives sur la conformité au <i>Règlement administratif sur les exigences en matière de données et de systèmes</i>. |
| Anticiper les nouveaux risques menaçant la protection des déposants et la stabilité du système financier avant qu'ils se concrétisent | Activités d'évaluation des risques et tests de tension prospectifs qui aident la SADC à déceler plus tôt les vulnérabilités | <ul style="list-style-type: none"> Les principaux objectifs à l'appui de l'évaluation des risques et des tests de tension progressent comme prévu. La SADC continue de collaborer avec ses partenaires du Comité de surveillance des institutions financières à divers projets. |
| | Amélioration continue du cadre et de la culture de gestion des risques de l'entreprise (GRE) | <ul style="list-style-type: none"> La SADC continue d'améliorer son programme de GRE, sans prendre de retard. |
| Mettre au point un programme complet de mobilisation des parties intéressées | La SADC dispose d'une stratégie de mobilisation des intervenants externes | <ul style="list-style-type: none"> La nouvelle première dirigeante de la SADC a tendu la main aux principaux intervenants de la Société. Un sondage sur la perception des principaux intervenants a été mené en septembre 2021. |

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 30 septembre 2021)

| 2. Rendre la SADC plus résiliente en transformant sa culture et son milieu de travail | | |
|--|--|--|
| Projet | Activité/résultat en 2021-2022 | Situation au T2 |
| Enrichir le plan et la stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise afin de favoriser la résilience et l'ouverture à l'autre et de s'adapter de manière proactive à l'avenir du travail | Élaboration de la prochaine version du plan et de la stratégie à long terme d'ici le 31 mars 2022 | <ul style="list-style-type: none"> Le plan et la stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise ont été soumis un an à l'avance, soit en mars 2021. |
| | Création de partenariats stratégiques avec des experts en santé mentale, en diversité et en inclusion, pour mieux soutenir les employés et continuer de favoriser l'ouverture à l'autre dans un milieu hybride | <ul style="list-style-type: none"> La SADC a établi des partenariats stratégiques en matière de santé mentale, de diversité et d'ouverture à l'autre, dépassant même les objectifs fixés. |
| Mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise, à l'appui du monde du travail de demain et de la transformation numérique de la Société | Élaboration d'une stratégie globale en matière de données | <ul style="list-style-type: none"> La conception de la stratégie globale en matière de données a avancé comme prévu. |
| | Progression de la stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise et accent mis sur la migration vers l'infonuagique, l'environnement de données, leur gouvernance et leur sécurité | <ul style="list-style-type: none"> On a défini les grandes lignes d'une stratégie en matière de cybersécurité, et les démarches se poursuivent comme prévu. Les activités liées à la migration vers l'infonuagique se sont poursuivies. Les activités relatives à l'environnement de données se sont poursuivies. Certaines échéances liées à cet objectif ont été reportées en raison de la pandémie. |
| | Mise en place de solutions favorisant la collaboration et la connectivité et soutenant le projet relatif à l'avenir du travail | <ul style="list-style-type: none"> Les activités prévues de renforcement et de mise à niveau des technologies ont été menées à terme. On travaille maintenant au soutien d'un milieu de travail hybride. |

Fiche de rendement de la SADC - 2021-2022

(au 30 septembre 2021)

| 3. Innover pour répondre aux nouvelles attentes des déposants | | |
|--|--|---|
| Projet | Activité/résultat en 2021-2022 | Situation au T2 |
| Moderniser les capacités de remboursement et les processus connexes de la SADC pour bien protéger les déposants et les rembourser plus rapidement | Élaboration d'une feuille de route pour la modernisation du remboursement des dépôts et mise en œuvre progressive | <ul style="list-style-type: none"> La feuille de route a été élaborée et soumise aux responsables. La mise en œuvre progressive du projet a débuté. |
| Mener un examen exhaustif du régime de primes différentielles et du financement <i>ex ante</i> de la Société | Présentation au conseil d'administration de la SADC d'une recommandation préliminaire en vue de la modernisation du régime de primes différentielles | <ul style="list-style-type: none"> Une recommandation a été présentée, et les travaux se poursuivent. |
| | Établissement de la portée de l'examen du financement <i>ex ante</i> et formulation de recommandations | <ul style="list-style-type: none"> Le financement <i>ex ante</i> et sa cible ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Les travaux se poursuivent comme prévu. |
| Mettre en place une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public à la SADC et au régime fédéral d'assurance-dépôts | Niveau de sensibilisation de l'ordre de 60 à 65 % | <ul style="list-style-type: none"> Le niveau de sensibilisation du public se situe à 61,3 %, soit dans la fourchette cible. Après les élections fédérales, la SADC a lancé une nouvelle campagne publicitaire qui s'adresse plus particulièrement aux femmes. |
| Mieux comprendre les nouvelles tendances du secteur financier, notamment en matière de produits et de technologies | Établissement de la portée des recherches sur les nouvelles tendances et formulation de recommandations (exercice 2022-2023) | <ul style="list-style-type: none"> La SADC a offert ses commentaires sur les activités en cours de ses partenaires du filet de sécurité financier. La Société a contribué à une étude de cas de l'Association internationale des assureurs-dépôts. |